

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 décembre 2023

Date de l'annonce publique : 08/12/2023

Date de la convocation des conseillers : 08/12/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-12-18 - 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Attribution d'une aide financière à une association active dans le domaine de l'aide humanitaire internationale	

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose d'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire, soit le montant de 5.000,00 € comme suit :

KeNako	Soutien de différents projets d'aide humanitaire aux Townships de Cap en Afrique du Sud	1.000,00 €
ONGD-FNEL scouts & guides	Soutien pour un projet de développement à Baglung - Népal	2.000,00 €
AEIN - Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal	Projet aide d'urgence pour les victimes du séisme au Népal	2.000,00 €

Considérant que par décision du 25 avril 2002 le collège avait arrêté le principe d'inscrire un crédit prévisionnel annuel de 2.500 euros, augmenté à 5.000 euros à partir de 2015, au budget communal pour l'allocation d'un subside exceptionnel pour une œuvre humanitaire, l'allocation étant effectuée en fin d'année après comparatif des demandes présentées en cours d'année ;

Vu l'article 3/191/648110/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire aux associations et institutions suivantes :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
KeNako	1.000,00	3/191/648110/99001	2023
ONGD-FNEL scouts & guides	2.000,00	3/191/648110/99001	2023
AEIN - Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal	2.000,00	3/191/648110/99001	2023

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 décembre 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,

